

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 mars 2010

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mesdames BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. Messieurs GLENAT, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO.
Excusés: P. FERROUILLAT, M. DE GAUDENZI, R. MOURRE.

1/ Travaux d'aménagement des Sorbiers et éclairage public

Monsieur la Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats de l'appel d'offre simplifiée concernant les travaux d'aménagement des Sorbiers et de l'éclairage public du Pont du Nan.

Pour les Sorbiers, a été retenue l'entreprise Toutenvert, moins disante, pour un montant de 30 616 € HT.

Pour l'éclairage public du Pont du Nan et du parking des Sorbiers, c'est l'entreprise Sobeca, également moins disante, qui a été retenue pour un montant de 15 144,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine le choix des entreprises et charge M. le Maire de mener à bien les travaux.

2/ Comptes administratifs 2009

Les CA des 3 budgets communaux sont présentés au Conseil municipal qui, après en avoir délibéré, les vote comme suit:

♦ Budget principal :	Fonctionnement:	Recettes :	377 782,74 €
		Dépenses :	305 086,00 €
		Excédent :	72 696,74 €
	Investissement :	Recettes :	409 612,47 €
		Dépenses :	343 684,52 €
		Déficit :	65 927,95 €
♦ Budget Eau : et Assainissement	Fonctionnement:	Recettes :	63 752,23 €
		Dépenses :	28 217,46 €
		Excédent :	35 534,77 €
	Investissement :	Recettes :	14 508,00 €
		Dépenses :	11 143,40 €
		Excédent :	3 364,60 €
♦ Budget CCAS :	Fonctionnement:	Recettes :	1 000,00 €
		Dépenses :	1 379,31 €
		Déficit :	379,31 €

D'autre part, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les comptes de gestion des 3 budgets conformément avec les écritures comptables communales.

3/ Cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux problèmes récurant du cimetière communal :

- le mur d'enceinte sud de l'ancien cimetière qui a pris un gîte de plus de 18 cm en son milieu entraînant les pierres tombales qui lui sont adossées et qui menace la sécurité des personnes qui viennent fleurir les tombes ou s'y recueillir,
- la demande de la part des nouveaux habitants de pouvoir disposer d'un colombarium.

La totalité des travaux s'élève à 29 750,17 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Direction Territoriale du Conseil Général et de mener à bien toutes les démarches pouvant s'y rattacher.

4/ Renforcement de réseau poste « Vieux Village »

Suite à la demande de la Commune, le Syndicat Energie de l'Isère a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée « Affaire 10.03.117 : Renforcement poste Vieux Village + Antenne BT depuis poste Bourg ».

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

1/ le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	67 974 €
2/ le montant total de financement externe serait de	54 876 €
3/ les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient s'élèvent à	2 728 €
4/ la contribution aux investissements s'élèverait à environ	10 371 €

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prend acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38.

Le Conseil Municipal ayant entendu cet exposé,

- prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

- le prix de revient prévisionnel TTC	67 974 €
- financements externes	54 876 €
- participation prévisionnelle (frais SE38 + contribution aux investissements)	13 098 €
- prend acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38 pour	2 728 €

5/ Remise gracieuse de pénalité TLE

Monsieur le Maire fait part des demandes présentées par 2 habitants du village pour une remise gracieuse des pénalités concernant des retards de paiement de la TLE. Ces 2 demandes étant motivées et ayant l'avis favorable de la Direction des Finances Publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

6/ Station d'épuration

Le Conseil Municipal prend connaissance de la nouvelle implantation de la STEP suite aux contraintes de la Commission des Risques Naturels. Le coût prévisionnel s'élève à 422 414 € HT avec la tranche optionnelle, plus le s5 100 € de travaux annexes et 3 920€ d'étude de faisabilité, soit un total de 431 444€ hT.

Le nouveau projet de STEP étant équipé de pompes de relevage, la commune se voit contrainte de demander un branchement Edf de 12 Kwa..

7/ Prix de l'eau et de l'assainissement

Afin de satisfaire les conditions minimales pour bénéficier de subventions départementales; le conseil Municipal décide d'instaurer une prime fixe de 20 € pour les abonnés à l'assainissement collectif en complément de la dernière délibération fixant les tarifs ; le prix de l'eau devant être supérieur à 0,70 € et celui de l'assainissement à 0,50 €.

8/ Location des garages du bâtiment Carral

Le Conseil Municipal décide des tarifs des locations de garages suite aux travaux de séparation du rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Les tarifs sont calculés au prorata des surfaces occupées par rapport au coût de la location initiale :

- Mohand MEBARKI 45 m² location de 61 €/mois,
 - DONNEGER/PLESSE 57 m² location de 77 €/mois,
- la Commune occupant les 120m² restant.

9/ Bibliothèque

Sylviane AGERON, Responsable de la Bibliothèque communal, fait le compte-rendu de l'activité 2009, ainsi que le compte-rendu financier et présente la convention passée avec la commune.